



## LISTE DE CONTRÔLE DES DOCUMENTS - TRAVAILLEUR

Les documents que vous devez annexer à votre demande sont énumérés sur le formulaire susmentionné. S'il manque des documents nécessaires, nous devons peut-être vous renvoyer le formulaire de demande ou le refuser. **N'envoyez pas l'original des documents à moins qu'on ne vous le demande. Les originaux des documents ne vous seront pas retournés.**

Tout document dans une langue autre que l'anglais ou le français doit être traduit. Envoyez une photocopie du document original et de la traduction française ou anglaise.

**Important :** Si vous présentez également une demande pour des services de visiteur ou d'étudiant, vous devez également inclure les frais et les documents nécessaires pour le traitement de votre demande. Veuillez consulter le guide approprié pour les exigences relatives aux visiteurs ou aux étudiants.

**J'ai inclus les documents suivants :**

**Cocher la case  
voulue lorsque  
la pièce est jointe**

### TOUS LES REQUÉRANTS

- **Demande pour modifier les conditions de séjour, proroger le séjour ou demeurer au Canada** remplie (IMM 1249) \_\_\_\_\_
- **Liste de contrôle des documents** remplie (IMM 5556) \_\_\_\_\_
- **Reçu tamponné** (IMM 5401) \_\_\_\_\_
- **Recours aux services d'un représentant** (IMM 5476) (s'il y a lieu) \_\_\_\_\_
- **Déclaration officielle d'union de fait** (s'il y a lieu) \_\_\_\_\_
- **Photocopie de votre certificat de mariage** (s'il y a lieu) \_\_\_\_\_

**En plus des documents indiqués ci-dessus, vous devez également fournir toute autre information exigée pour le service que vous demandez.**

### PERMIS DE TRAVAIL

Pour chaque personne mentionnée sur la demande :

- **PHOTOCOPIE** des pages du passeport où figurent clairement le numéro du passeport, la date d'émission et d'expiration, le nom et la date de naissance, le tampon des autorités canadiennes de votre dernière entrée au Canada et toute autre page annotée \_\_\_\_\_
- **PHOTOCOPIE** de vos titres de voyages ou de vos pièces d'identité (certificats de citoyenneté, de naissance ou cartes d'immatriculation à l'étranger, etc.) si vous n'aviez pas de passeport pour entrer au Canada \_\_\_\_\_
- **PHOTOCOPIE** de votre document d'immigration actuel (si vous en avez un) \_\_\_\_\_
- **Lettre d'offre d'emploi** de l'employeur indiquant le titre de l'emploi, le salaire et les conditions de travail ainsi que le numéro de dossier attribué par RHDSC, tel que spécifié \_\_\_\_\_
- Si vous êtes aide-familial, vous devez être muni d'une photocopie de votre contrat de travail entre vous et votre employeur \_\_\_\_\_
- **Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)** s'il y a lieu, si vous travaillez dans la province de Québec \_\_\_\_\_
- La photocopie de votre confirmation de RHDSC (s'il y a lieu) \_\_\_\_\_
- **PHOTOCOPIE** de votre billet de retour s'il est valide (si vous en avez un) \_\_\_\_\_

S'il s'agit d'un étudiant :

- **Preuve de votre niveau de scolarité** : lettre du registraire de l'établissement ou des photocopies de vos relevés de notes pour les deux dernières périodes d'études. \_\_\_\_\_

Revendicateur du statut de réfugié :

- **Preuve que vous n'êtes pas en mesure de subvenir à vos besoins sans aide sociale (bien-être)** \_\_\_\_\_

Si vous êtes actuellement prestataire de l'aide sociale, veuillez joindre une lettre officielle émanant des services sociaux de la province indiquant que vous êtes prestataire ou joignez un talon de chèque s'il indique clairement qu'il a été émis par les services sociaux de la province.

- **Preuve que vous avez déposé votre formulaire de renseignements personnels devant la CISR** (Commission d'immigration et du statut de réfugié) \_\_\_\_\_

Une preuve acceptable est une photocopie de l'Avis de convocation ou de l'Avis de convocation à une conférence préliminaire adressé par la CISR (et non l'Avis de convocation émanant du bureau d'un agent principal d'immigration, ce qui ne constitue pas une preuve acceptable). Est également acceptable, la copie de votre formulaire rempli, que vous aviez soumis à la CISR et qui a été tamponnée à sa réception.

---

Revendicateurs du statut de réfugié déboutés, dont le cas est devant la Cour fédérale :

- Preuve que vous n'êtes pas en mesure de subvenir à vos besoins sans aide sociale (bien-être) \_\_\_\_\_

Si actuellement vous êtes prestataire de l'aide sociale, veuillez joindre une lettre émanant des services sociaux de la province indiquant que vous êtes prestataire ou joignez un talon de chèque s'il indique clairement qu'il a été émis par les services sociaux de la province.

- Preuve que vous avez fait une demande de contrôle judiciaire de votre cas \_\_\_\_\_

### **RÉTABLISSEMENT DU STATUT DE RÉSIDENT TEMPORAIRE**

Pour chaque personne mentionnée sur la demande :

- PHOTOCOPIE des pages du passeport où figurent clairement le numéro du passeport, la date d'émission et d'expiration, le nom et la date de naissance, le tampon des autorités canadiennes de votre dernière entrée au Canada et toute autre page marquée \_\_\_\_\_
- PHOTOCOPIE de votre document d'immigration actuel (si vous en avez un) \_\_\_\_\_
- Tous les documents relatifs à la perte de votre statut \_\_\_\_\_

Une fois complétée, veuillez envoyer votre demande au Centre de traitement des demandes.  
Veuillez vous référer au guide d'instructions (IMM 5553) pour l'adresse complète.